



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR



SGAMI OUEST

Direction des ressources humaines
Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par S GASTON

☎ 02.47.42.89.34.

✉ sebastien.gaston@interieur.gouv.fr

ARRÊTÉ

**Portant organisation du recrutement d'un adjoint
technique de la police nationale au titre des emplois
réservés - session 2019**

N° 42/2019

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest
Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense ;
- VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n° 2009-629 du 5 juin 2009 relatif aux emplois réservés et au contentieux des soins gratuits ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection, pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- VU l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-68 du 28 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

SUR la proposition de la Secrétaire générale adjointe pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Un recrutement d'un adjoint technique de la police nationale, au titre des emplois réservés, est ouvert dans le ressort géographique du SGAMI Ouest pour l'année 2019. Le nombre de poste offert est fixé à 1 réparti comme suit :

SPECIALITES	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE
Hébergement et restauration	1 agent de restauration (CRS 31 – Darnétal - 76)	0

La fiche de poste est consultable sur les sites internet « www.lapolice nationale recrute.fr » et « www.devenir policier.fr »

Article 2 - Les candidats pourront s'inscrire par le dépôt ou l'envoi d'un dossier papier. La date limite de transmission du dossier par voie postale est fixée au **20 août 2019**, délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : SGAMI Ouest, Bureau zonal du recrutement, 30 rue du Mûrier – BP 10700, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire Cedex.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- une photocopie des diplômes ;
- une lettre de motivation **précisant le poste sur lequel le candidat postule** ;
- un curriculum vitae indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, la nature et la durée des formations suivies et éventuellement des postes occupés ;
- pour les candidats âgés de moins de 25 ans : la photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (ex JAPD) ;
- **la photocopie du passeport professionnel délivré par le Ministère des armées.**

Article 3 - La liste des candidats dont le dossier complet aura été jugé recevable, sera publiée sur les sites internet « www.lapolice nationale recrute.fr » et « www.devenir policier.fr ». Les candidats sélectionnés recevront un courrier mentionnant que leur entretien se déroulera le


12 septembre 2019 dans les locaux de la délégation régionale du SGAMI Ouest, sise 30 rue du Mûrier, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire.

Article 4 - Pour toute question, les candidats pourront s'adresser au service gestionnaire :
- soit par courriel à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr ;
- soit par téléphone au 02 47 42 85 36.

Article 5 - La secrétaire générale adjointe pour l'administration du ministère de l'intérieur et la directrice des ressources humaines sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **18 JUL. 2019**

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale adjointe


Isabelle ARRIGHI

